



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/237
20 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE À L'ORDRE
DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général

1. Le Greffier adjoint de la Cour internationale de Justice a, par lettre datée du 24 octobre 1995, informé le Secrétaire général du décès de M. Andrés Aguilar Mawdsley (Venezuela) survenu le 24 octobre 1995 et du fait qu'en raison de sa disparition, un siège est devenu vacant à la Cour.
2. M. Aguilar Mawdsley était membre de la Cour depuis le 6 février 1991. Son mandat devait expirer le 5 février 2000. Conformément au Statut de la Cour internationale de Justice, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devront donc élire un membre de la Cour pour achever le terme du mandat de M. Aguilar, soit jusqu'au 5 février 2000.
3. Par une note datée du 1er novembre 1995 (S/1995/914), le Conseil de sécurité a été informé de cette vacance à la Cour.
4. Conformément à l'Article 14 du Statut de la Cour, le Conseil de sécurité a décidé (résolution 1018 (1995) adoptée le 7 novembre 1995 à la 3590e séance) que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Aguilar Mawdsley aurait lieu à une séance qu'il tiendrait le 28 février 1996 et à une séance de l'Assemblée générale à sa cinquantième session.
5. Il est donc proposé que l'Assemblée générale inscrive au point 15 de l'ordre du jour de sa cinquantième session (Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux) un alinéa supplémentaire intitulé :

"c) Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice".
